

3310CA3 du 13/01/2020 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	35 473	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	4 183
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06	Livraisons intra-communautaires - ventes B to B	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		07	Achats en franchise	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7B	Régularisations	
3C	Régularisations				
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %		35 473	7 095	
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)			7 095	
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation				
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				

TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations	
20	Autres biens et services	1 371
21	Autre TVA à déduire	
	dont régularisation sur la TVA collectée	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	189
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%	
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)	1 560
24	dont TVA déductible sur importations	
CRÉDIT		TAXE À PAYER
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28 TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	AB Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	32 TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29		
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)		

3310CA3 du 11/12/2019 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	0	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06	Livraisons intra-communautaires - ventes B to B	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		07	Achats en franchise	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7B	Régularisations	
3C	Régularisations				
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %				
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)				
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation				
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				

	TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations			
20	Autres biens et services		189	
21	Autre TVA à déduire			
	dont régularisation sur la TVA collectée			
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration			
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)			
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%			
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		189	
24	dont TVA déductible sur importations			
CRÉDIT		TAXE À PAYER		
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	189	28 TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)	0
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint		29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G		AB Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	189	32 TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)	0
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29				
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)				

3310CA3 du 12/11/2019 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)			
3310CA3		Formulaire néant	
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :			
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services	125 000	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables		05 Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06 Livraisons intra-communautaires - ventes B to B
03	Acquisitions intra-communautaires		6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		07 Achats en franchise
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3C	Régularisations		7B Régularisations
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :			
TVA BRUTE		Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine			
08	Taux normal 20 %	125 000	25 000
09	Taux réduit 5,5 %		
9B	Taux réduit 10%		
Opérations réalisées dans les DOM			
10	Taux normal 8,5 %		
11	Taux réduit 2,1%		
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)			
13	Anciens taux		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)		
15	TVA antérieurement déduite à reverser		
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)		
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)		25 000
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation		
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires		
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco		

	TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations		
20	Autres biens et services		5
21	Autre TVA à déduire		
	dont régularisation sur la TVA collectée		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)		
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%		
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		5
24	dont TVA déductible sur importations		
CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23) 24 995
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB) 24 995
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29			
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 08/10/2019 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	43 482	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	4 173
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06	Livraisons intra-communautaires - ventes B to B	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage				
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		07	Achats en franchise	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3C	Régularisations		7B	Régularisations	
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %			43 482	8 696
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)				8 696
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation				
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				

	TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations			
20	Autres biens et services		1 631	
21	Autre TVA à déduire			
	dont régularisation sur la TVA collectée			
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		36	
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)			
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%			
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		1 667	
24	dont TVA déductible sur importations			
CRÉDIT		TAXE À PAYER		
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)	7 029
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)	7 029
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29				
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)				

3310CA3 du 04/09/2019 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	0	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06	Livraisons intra-communautaires - ventes B to B	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		07	Achats en franchise	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7B	Régularisations	
3C	Régularisations				
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %				
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)				
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation				
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				

	TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations		
20	Autres biens et services		36
21	Autre TVA à déduire		
	dont régularisation sur la TVA collectée		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)		
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%		
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		36
24	dont TVA déductible sur importations		
CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	36	28 TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint		29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G		AB Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	36	32 TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)
0			
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29			
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 07/08/2019 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)		
3310CA3		Formulaire néant
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :		
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES
01	Ventes, prestations de services 125 000	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables	05 Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	5A Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	06 Livraisons intra-communautaires - ventes B to B
03	Acquisitions intra-communautaires	6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage	07 Achats en franchise
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	7B Régularisations
3C	Régularisations	
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :		
TVA BRUTE		Base HT
Opérations réalisées en France métropolitaine		Taxe due
08	Taux normal 20 %	125 000
09	Taux réduit 5,5 %	
9B	Taux réduit 10%	
Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %	
11	Taux réduit 2,1%	
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
13	Anciens taux	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)	
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)	25 000
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation	
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires	
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	

	TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations			
20	Autres biens et services		185	
21	Autre TVA à déduire			
	dont régularisation sur la TVA collectée			
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration			
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)			
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%			
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		185	
24	dont TVA déductible sur importations			
CRÉDIT		TAXE À PAYER		
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)	24 815
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)	24 815
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29				
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)				

3310CA3 du 09/07/2019 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	39 567	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	8 095
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06	Livraisons intra-communautaires - ventes B to B	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage				
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		07	Achats en franchise	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3C	Régularisations		7B	Régularisations	
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %			39 567	7 913
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)				7 913
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation				
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				

	TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations			
20	Autres biens et services		1 410	
21	Autre TVA à déduire			
	dont régularisation sur la TVA collectée			
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		3	
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)			
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%			
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		1 413	
24	dont TVA déductible sur importations			
CRÉDIT		TAXE À PAYER		
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)	6 500
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)	6 500
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29				
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)				

3310CA3 du 17/06/2019 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	0	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06	Livraisons intra-communautaires - ventes B to B	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		07	Achats en franchise	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7B	Régularisations	
3C	Régularisations				
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %				
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)				
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation				
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				

	TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations		
20	Autres biens et services		3
21	Autre TVA à déduire		
	dont régularisation sur la TVA collectée		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)		
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%		
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		3
24	dont TVA déductible sur importations		
CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	3	28 TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint		29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G		AB Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	3	32 TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)
0			
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29			
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 14/05/2019 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	125 000	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06	Livraisons intra-communautaires - ventes B to B	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		07	Achats en franchise	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7B	Régularisations	
3C	Régularisations				
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %		125 000	25 000	
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)				25 000
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation				
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				

	TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations			
20	Autres biens et services		298	
21	Autre TVA à déduire			
	dont régularisation sur la TVA collectée			
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration			
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)			
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%			
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		298	
24	dont TVA déductible sur importations			
CRÉDIT		TAXE À PAYER		
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)	24 702
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)	24 702
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29				
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)				

3310CA3 du 15/04/2019 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	39 509	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06	Livraisons intra-communautaires - ventes B to B	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage				
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		07	Achats en franchise	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3C	Régularisations		7B	Régularisations	
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %			39 509	7 902
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)				7 902
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation				
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				

	TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations			
20	Autres biens et services		1 687	
21	Autre TVA à déduire			
	dont régularisation sur la TVA collectée			
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		25	
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)			
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%			
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		1 712	
24	dont TVA déductible sur importations			
CRÉDIT		TAXE À PAYER		
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)	6 190
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)	6 190
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29				
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)				

3310CA3 du 13/03/2019 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)					
3310CA3		Formulaire néant			
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :					
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES			
01	Ventes, prestations de services	0	04	Exportations hors UE	
02	Autres opérations imposables		05	Autres opérations non imposables	
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)		5A	Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C	
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)		06	Livraisons intra-communautaires - ventes B to B	
03	Acquisitions intra-communautaires		6A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		07	Achats en franchise	
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)		7B	Régularisations	
3C	Régularisations				
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :					
TVA BRUTE				Base HT	Taxe due
Opérations réalisées en France métropolitaine					
08	Taux normal 20 %				
09	Taux réduit 5,5 %				
9B	Taux réduit 10%				
Opérations réalisées dans les DOM					
10	Taux normal 8,5 %				
11	Taux réduit 2,1%				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)					
13	Anciens taux				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)				
15	TVA antérieurement déduite à reverser				
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)				
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)				
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation				
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires				
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco				

	TVA DÉDUCTIBLE		
19	Biens constituant des immobilisations		
20	Autres biens et services		25
21	Autre TVA à déduire		
	dont régularisation sur la TVA collectée		
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration		
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)		
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%		
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		25
24	dont TVA déductible sur importations		
CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	25	28 TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint		29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G		AB Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	25	32 TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29			
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)			

3310CA3 du 08/02/2019 (DI)

Société membre de Groupe TVA (entreprise DGE) / (y compris société tête de groupe en tant que membre)		
3310CA3		Formulaire néant
A. MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :		
OPÉRATIONS IMPOSABLES (HT)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES
01	Ventes, prestations de services 125 000	04 Exportations hors UE
02	Autres opérations imposables	05 Autres opérations non imposables
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	5A Ventes à distance au profit de particuliers (consommateurs finaux) - ventes B to C
2B	Importations (entreprises ayant opté pour le dispositif d'autoliquidation de la TVA à l'importation)	06 Livraisons intra-communautaires - ventes B to B
03	Acquisitions intra-communautaires	6A livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
	Dont ventes à distance et/ou opérations de montage	07 Achats en franchise
3A	livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code Général des Impôts)	7B Régularisations
3C	Régularisations	
B. DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER :		
TVA BRUTE		Base HT
Opérations réalisées en France métropolitaine		Taxe due
08	Taux normal 20 %	125 000
09	Taux réduit 5,5 %	25 000
9B	Taux réduit 10%	
Opérations réalisées dans les DOM		
10	Taux normal 8,5 %	
11	Taux réduit 2,1%	
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)		
13	Anciens taux	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte sur annexe 3310 A)	
15	TVA antérieurement déduite à reverser	
5B	Sommes à ajouter y compris acompte congés (exprimées en euro)	
16	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 08 à 5B)	25 000
7C	Dont TVA sur importations bénéficiant du dispositif d'auto-liquidation	
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires	
18	Dont TVA sur opérations à destination de Monaco	

	TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations			
20	Autres biens et services		1 033	
21	Autre TVA à déduire			
	dont régularisation sur la TVA collectée			
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration			
2C	Sommes à imputer y compris acompte congés (exprimées en euro)			
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100%			
23	TOTAL TVA DÉDUCTIBLE (lignes 19 à 2C)		1 033	
24	dont TVA déductible sur importations			
CRÉDIT		TAXE À PAYER		
25	CRÉDIT DE TVA (ligne 23 - ligne 16)	28	TVA NETTE DUE (ligne 16 - ligne 23)	23 967
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint	29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G	AB	Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310CA3G (lignes 28 + 29)	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26 - ligne AA) Cette somme est reportée ligne 22 de la prochaine déclaration	32	TOTAL À PAYER (lignes 28 + 29 - AB)	23 967
Attention ! Une situation de TVA créditrice (ligne 25 servie) ne dispense pas du paiement des taxes assimilées déclarées ligne 29				
Paiement par imputation (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le site www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts)				